



VILLE DE BREST

# Appel à projets "Usages du numérique" 2026

Lien social, accès accompagné,  
expression multimédia, compétences  
numériques, coopération, territoires en  
réseau, innovation sociale, biens  
communs, cultures numériques,  
transition numérique, pouvoir d'agir,  
fabrication numérique, sobriété  
numérique, numérique responsable

---

# APPEL A PROJETS USAGES DU NUMERIQUE

## DE LA VILLE DE BREST - 2026

Internet et le numérique sont des outils quotidiens, qui permettent nos échanges, l'accès à l'information, la communication à distance, la création et la coopération. Les enjeux du numérique sont nombreux dans notre société :

- La dématérialisation des démarches et des services (loisirs, culture, emploi...) qui accentue les fragilités et les inégalités
- L'inclusion numérique, la médiation vers l'autonomie numérique de chacun
- La citoyenneté numérique, la place du numérique dans la cité
- L'Intelligence artificielle, les données et l'obsolescence du matériel : confidentialité, démocratie, coût environnemental et consommation d'énergie
- Le partage d'informations, de ressources, la diffusion des cultures, l'expression citoyenne et la créativité

Dans ce contexte où le numérique fait partie de nos vies, une culture du numérique et la maîtrise de ses usages sont des conditions d'accès à la citoyenneté. Mais les différences d'accès et d'appropriation du numérique entre citoyens persistent et s'accroissent.

Brest a fait le choix d'un numérique émancipateur, raisonné et créatif via l'accompagnement de projets qui touchent à :

- l'expression et la création de contenus vidéo, sonore, image,
- la médiation numérique et l'accompagnement d'usages,
- l'inclusion numérique et l'accès aux droits,
- la fabrication numérique,
- le développement d'une culture pour un numérique socialement et écologiquement responsable.

La Ville de Brest veut également s'appuyer sur les apprentissages par plaisir qui permettent d'inscrire plus durablement les acquis.

Depuis 2005, elle lance annuellement cet appel à projets qui, par ses actions, a permis de donner une voix à de nombreuses personnes éloignées du numérique via des ateliers radio, vidéo ou d'écriture, de créer des outils de collaboration pour les associations, et de développer de nouveaux usages notamment via la fabrication numérique. Depuis 20 ans, les actions soutenues par l'appel à projet contribuent à l'appropriation numérique par les Brestois et les Brestoises. L'appel à projets a permis à des publics très diversifiés d'user du numérique avec discernement, de manière choisie et avec une attention accrue à la qualité des contenus produits, dans une société de l'information toujours plus immédiate.

## **1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS, L'ACCES AU NUMERIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

Nous souhaitons soutenir les projets qui permettent de donner accès aux habitants aux outils numériques et de les accompagner dans leur utilisation que ce soit pour le loisir, l'insertion professionnelle, la découverte de la fabrication numérique, la création de contenus... Nous soutiendrons également les initiatives permettant aux habitants éloignés du numérique d'acquérir de nouvelles compétences ou de s'initier à de nouveaux usages (réseaux sociaux, IA, données ouvertes, outils de fabrication numérique...) de manière libre, choisie et critique.

## **2 - LA CREATION ET L'EXPRESSION CITOYENNE, LA RECONQUETE DE L'ESTIME DE SOI**

Les outils numériques peuvent créer du lien social, développer nos relations, être facteurs d'échanges dans la vie publique et les relations privées. Apprendre à écrire avec le numérique, à s'exprimer via la radio, la vidéo, la photo ou la musique, gérer son identité numérique, élargir ses réseaux sociaux, sont des compétences à part entières, qui aident à la reconquête de l'estime de soi et valorisent les initiatives des habitants et des associations. Nous porterons une attention particulière aux projets qui permettent de donner une voix à des publics moins présents sur les réseaux sociaux et moins habitués à s'exprimer avec les nouvelles technologies.

## **3 - LA MUTUALISATION, LES PRATIQUES COLLABORATIVES ET LES COMMUNS**

Les outils numériques favorisent le travail en réseau des associations et des acteurs du service public, et améliorent les services aux habitants. Internet est aussi le lieu de pratiques où nous apprenons la coopération et la diffusion des communs tels que les wikis, la cartographie libre, les services web libres, décentralisés et respectueux de la vie privée. Cet appel à projet vise à aider les initiatives qui mutualisent des outils et contenus, mettent à disposition des contenus ouverts et des logiciels libres favorisant la diffusion des pratiques collaboratives.

## **4 - LA RESPONSABILITE SOCIALE DU NUMERIQUE**

Nous souhaitons encourager les projets qui accordent de la place aux filles, aux femmes, ainsi qu'aux minorités, qui sont souvent sous-représentées dans les formations et les métiers du numérique. Nous soutenons une vision du monde fondée sur la connaissance d'autrui et le respect des différences, qui permet le vivre ensemble et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Nous encouragerons les initiatives qui permettent de promouvoir un numérique qui reflète la diversité de notre société, au-delà des stéréotypes véhiculés par Internet et les réseaux sociaux, et où chacun puisse s'exprimer librement et sortir de l'isolement en allant à la rencontre des autres.

## 5 - L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMERIQUE

L'évolution rapide des outils numériques a encouragé une valorisation excessive de l'innovation qui fait l'impasse sur les consommations de matières premières et d'énergie liées au renouvellement d'équipements ou aux usages. A l'heure où l'IA et ses besoins énergétiques exponentiels nous questionnent, une prise de conscience sur nos façons de consommer et nos habitudes d'usages est nécessaire pour rendre le numérique durable et responsable. Ces questions environnementales sont un enjeu de société et de débat citoyen : quels outils numériques et quelle place pour ces outils ? Nous souhaitons encourager les projets qui favorisent la compréhension de ces enjeux et le débat autour d'un numérique responsable. Nous accorderons de l'importance aux projets qui questionnent leur propre sobriété numérique et qui mettent en place de bonnes pratiques environnementales.

### 1.1 NATURE DES PROJETS : CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Cet appel à projets concerne les associations à but non lucratif, les groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale. En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet. Le champ d'intervention de l'appel à projets couvre les usages du numérique et d'Internet appliqués à l'éducation populaire, à l'action sociale et à la culture au sens large. Les projets doivent bénéficier majoritairement aux habitants et aux habitantes de Brest.

La Ville de Brest soutiendra des projets qui prennent en compte la capacité d'adapter ces nouveaux outils aux besoins et aux finalités d'un projet ou d'une structure, la place accordée à l'animation et à l'accompagnement humain des outils utilisés ainsi que la dimension pédagogique du projet.

**Les projets visant uniquement à s'équiper de matériel informatique, à développer un site web « vitrine » sont exclus de l'appel à projets.**

### 1.2 MODALITES DE SOUTIEN ET REGLES DE CUMUL DES DOSSIERS

La Ville de Brest pourra soutenir des projets :

- ➔ sous la forme de subventions au démarrage ou au montage de projet
- ➔ sous la forme de mise à disposition de matériel multimédia
- ➔ par un accompagnement au montage et/ou à la mise en œuvre du projet (Prendre contact avec Lauriane Paulhiac au service Médiation numérique et participation citoyenne (Tel : 02 98 00 84 41 ; mail: lauriane.paulhiac@mairie-brest.fr).

Le montant et la nature des aides attribuées aux projets retenus seront fixés au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité du budget présenté par le porteur.

**La base actuelle fixée par projet sera de 2 000 € maximum.** Au-delà de 800 € d'aide apportée par la Ville, la recherche d'un financement complémentaire ainsi qu'une participation propre du demandeur seraient souhaitables.

Les méthodes et outils utilisés devront permettre d'impulser une réflexion sur les modes de relation, de collaboration, de partage et de transfert d'informations et de savoirs entre membres.

L'appel à projets de la Ville de Brest est soutenu financièrement par le contrat de ville de Brest métropole (à hauteur de 6 500 € en 2025).

**Vous pouvez demander un soutien sous forme de :**

- Subvention (montant maximum 2000 euros)
- Mise à disposition de matériel (montant maximum 2000 euros)
- Les deux (montant maximum 2000 euros)

Un projet ne peut excéder un montant de 2000 euros.

Vous pouvez demander pour un même projet 1000 euros de subvention et 1000 euros de matériel (total 2000 euros).

Vous ne pouvez pas demander 2000 euros de subvention et 1000 euros de matériel pour un même projet (3000 euros de soutien au total).

**Règles de cumul :**

Vous ne pouvez pas dépasser un total de 4000 euros de soutien sur l'ensemble de vos projets, y compris lorsque vous êtes prestataire sur le projet d'une autre association.

Si vous avez déjà déposé deux dossiers de demande de subvention ou de matériel de 2000 euros chacun, vous ne pouvez pas être prestataire sur le projet d'une autre association, déposé dans le cadre de l'appel à projets.

Si vous avez déposé un dossier de demande de subvention ou de matériel de 2000 euros, vous pouvez être prestataire pour une autre association dans le cadre de l'appel à projets, pour un montant maximum de 2000 euros.

**Nombre de dossiers de candidature :**

Vous pouvez déposer autant de dossiers que vous avez de projets, à condition de ne pas dépasser le montant maximum et de respecter les règles de cumul.

Si vous avez trois projets, vous pouvez déposer trois dossiers.

## 1.3 MODES DE SELECTION DES PROJETS

Le jury de l'appel à projets de la Ville de Brest, présidé par le Conseiller Municipal délégué en charge du numérique, est composé d'élus et de personnes qualifiées des services de la Ville ou partenaires de la Ville dans les domaines concernés.

Le jury examine les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- ➔ l'importance de l'animation et de l'accompagnement pour les habitants, l'adaptation du projet à son public
- ➔ la plus-value sociale, relationnelle et/ou culturelle du projet plutôt que la technologie,

- la prise en compte des populations les plus éloignées des technologies numériques (pour des raisons culturelles, physiques, géographiques, financières, d'âge, de genre ou d'éducation),
- la qualité des partenariats avec d'autres organismes, les modes de fonctionnement témoignant concrètement d'une mise en réseau avec des structures partenaires,
- le rayonnement possible du projet,

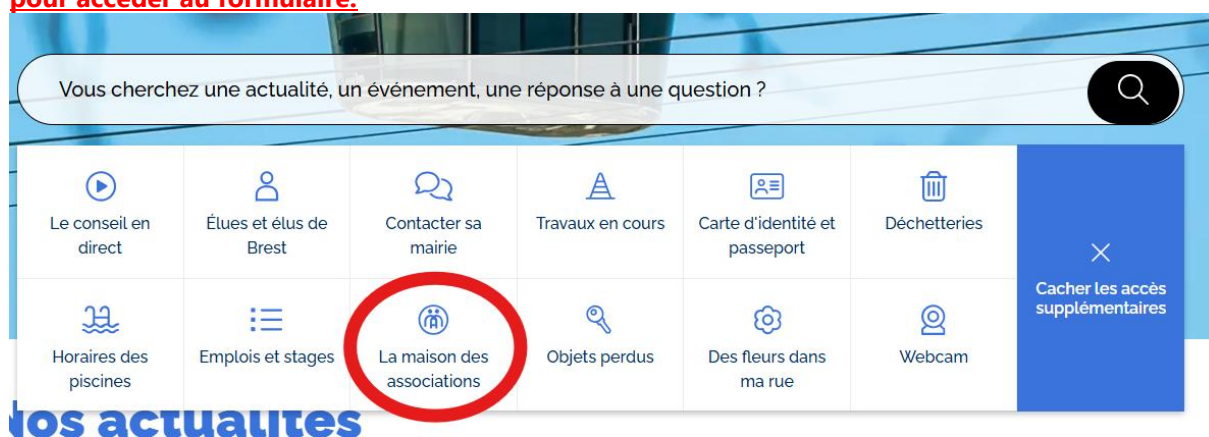
Dès lors que les projets ont éligibles, un soutien est accordé moyennant si nécessaire un partage des moyens financiers alloués.

#### 1.4 MODALITES DE PARTICIPATION :

Les candidats devront répondre à l'appel à projets via le formulaire en ligne sur le portail de la maison des associations :

[La Maison des associations de la ville de Brest, un lieu fédérateur | Brest métropole](#)

**Vous pouvez retrouver ce portail sur Brest.fr et devez créer un compte pour votre association pour accéder au formulaire.**



Les candidats acceptent par ailleurs que leurs projets soient rendus publics, notamment par diffusion sur Internet ainsi que le bilan si celui-ci est retenu.

Les projets devront être retournés **avant le 30 juin 2026**.

#### 1.5 PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Relevé d'identité bancaire
- Copie de (des) l'accord(s) écrit(s) du (des) partenaire(s)
- Formulaire d'autorisation pour rendre le projet public
- Un bilan du dernier projet soutenu dans le cadre de l'appel à projets « usages du numérique » sur les trois dernières années.

## 1.6 CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projets : 30 avril 2026
- Clôture de l'appel à projets : 30 juin 2026
- Réunion du jury : semaine 38 ou 39
- Résultats du jury communiqués par mail aux porteurs de projets : 40
- Réunion plénière de présentation des projets avec l'ensemble des lauréats : semaine 43

**Contact : [lauriane.paulhiac@mairie-brest.fr](mailto:lauriane.paulhiac@mairie-brest.fr)**